

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 05 mars 2024 - Délibération n° 2024/03/04.

**OBJET : MODIFICATION DES GRILLES TARIFAIRES POUR LE SERVICE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – ECONOMIE CIRCULAIRE.**

L’an deux mille vingt-quatre, le 05 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s’est réuni en session ordinaire à l’espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 26 février 2024, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :** SIMON-CHAUTEMPS Franck – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – BOSLE Alain – MAGOUTIER Gérard — BERTELOOT Dominique – BUSSIERE Jean-Claude – SALADIN Christine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – GAUDY Sylvain – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine – CLOCHON Bruno – TROUSSET Patrick – DESLOGES Georges – FAURE Josette – SARTY Denis – SPRINGER Liliane – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine - DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gael - LEGROS Jean-Bernard – PARAYRE Régis – MEYER Christian – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – COUCAUD Thierry – POITOU Delphine – CALOMINE Alain – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel — NOURRISEAU Pierre-Marie – BOUDEAU Philippe – DUGUET Pierre – LAROCHE Michel – GAILLARD Thierry – FINI Alain – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – DUGAY Jean-Pierre – ROYERE Joel – DAURY Claudine.

**Étaient excusés :** COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine – ESCOUBEYROU Luc – RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – LAGRAVE MALIVERT Annick – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – FERRAND Marc – AUGUSTINIAK Jérôme.

**Pouvoirs :**

1. M. Thierry COTICHE donne pouvoir à M. Georges DESLOGES ;
2. Mme DUBOUIS donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe ;
3. M. Luc ESCOUBEYROU donne pouvoir à M. Régis PARAYRE ;
4. M. RIGAUD régis donne pouvoir à Mme Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT ;
5. M. MALIVERT Jacques donne pouvoir à Mme Michelle SUCHAUD ;
6. Mme LAGRAVE MALIVERT donne pouvoir à Mme Karine GARGUEL ;
7. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à Alain BOSLE ;
8. M. Clément BENABDELMALEK donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre ;
9. M. AUGUSTINIAK donne pouvoir à M. Thierry GAILLARD.

**Suppléances :** Mme LANDREVIE Laurence remplace M. FERRAND Marc.

**Secrétaire de séance :** Mme LAPORTE Martine

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	47	56			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
38	2	16			

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment la compétence déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération n°20220305 du 16 mars 2022 adoptant la dernière grille tarifaire pour le service Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Le Président rappelle que depuis de nombreuses années, les tarifs de la déchetterie, de la location du polybenne et de la redevance spéciale n'ont pas changé.

La Commission Finances et la Commission CTDMA se sont réunies le 13 février 2024 pour constater les écarts entre les coûts et les tarifs et étudier une révision à soumettre au Conseil communautaire.

Les travaux de la commission sont présentés en séance.

Les tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 sont les suivants :

#### Barème Tarifaire de la déchetterie :

Grille Tarifaire de la déchetterie	Tarifs HT / m3 applicables à compter du 01/04/2024
Métaux	10,00 €
Carton	10,00 €
Encombrant	40,00 €
Bois	30,00 €
Gravats	40,00 €
Dechets Vert	30,00 €
Déchets Ménagers Spéciaux (au kg)	2,50 €
Déchets Equipement, Electrique, Electronique	0,00 €
Ecomaison (mobilier, ameublement)	1,00 €
Polystyrène	2,00 €
Frais de Gestion (unité)	25,00 €

#### Barème tarifaire location polybenne pour les particuliers :

Grille Tarifaire location polybenne pour les particuliers	Tarifs HT applicables à compter du 01/04/2024
Location d'un caisson pour une journée (8h30 à 16h30)	208,33 €
Location d'un caisson pour un weekend (vendredi 8h30 à lundi 8h30)	250,00 €
Mise à disposition d'un caisson par jour supplémentaire	83,33 €
Tri du caisson / heure	50,00 €
Frais de Gestion (unité)	25,00 €

#### Barème tarifaire location véhicule 3t5 pour les particuliers :

Grille Tarifaire location véhicule 3t5 pour les particuliers	Tarifs HT / heure applicables à compter du 01/04/2024
Location camion 3t5, avec chauffeur	80,00 €
Mains d'œuvre	30,00 €
Frais de Gestion (unité)	25,00 €

**Barèmes tarifaires pour la location des broyeurs :**

Durée	Tarifs TTC applicables à compter du 01/04/2024
1 jour	10 €
Forfait week-end (du vendredi au lundi matin 8h)	20 €

**Barèmes tarifaires pour la location du déchiqueteur multi-végétaux :**

Typologie des emprunteurs	Principales Conditions	Tarifs HT applicables à compter du 01/04/2024
Collectivités (communes), Autres établissements, Particuliers,	Sur tout le territoire communal, Soit 44 communes	75,00 €/ jour

**Barèmes tarifaires pour l'utilisation du pont-basculé par des tiers :**

désignation	Tarifs HT applicables à compter du 01/04/2024
Pesée	5 € / unité
Frais de Gestion	25,00 €

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire :

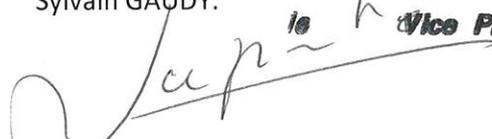
- Approuve la nouvelle grille tarifaire telle que proposée ci-dessus ;
- Dit que ces tarifs viennent remplacer la grille adoptée par délibération n° 2022/03/05 en date du 16 mars 2022 et entreront en vigueur à compter du 1er avril 2024 ;
- Supprime le barème tarifaire précédemment appliqué à la vente de composteurs, au vu du transfert de la compétence prévention à Evolis23 au 1er janvier 2024 ;
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

**Pour le Président empêché  
le Vice Président**

  
Martine LAPORTE